

1880

1. Echange de vues sur les perspectives d'après-guerre en matière de migrations;
2. Formes de coopération internationale susceptibles de faciliter les reprises organisées des mouvements migratoires après la guerre;
3. Discriminations d'ordre racial en matière de migrations;
4. La solution technique des migrants.

Mercredi 17 juillet 1946.

Commission internationale permanente des migrations.

Département de l'économie publique. Proposition du 12 juillet 1946.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 13 juillet 1946.

Dès 1936, l'Organisation internationale du travail fut amenée à s'occuper du problème des migrations, dont l'étude s'imposait par suite des difficultés croissantes auxquelles se heurtaient les mouvements migratoires. Reconnaissant que les mesures restrictives et protectionnistes prises par la plupart des Etats en matière d'immigration pouvaient avoir des conséquences graves, l'Organisation internationale du travail chargea le conseil d'administration du Bureau international du travail d'étudier ce problème. Une première conférence d'experts à laquelle participèrent de nombreux pays, parmi lesquels la Suisse, eut lieu à Genève du 28 février au 8 mars 1938. Cette conférence proposa une série de moyens propres à améliorer la situation et recommanda, notamment, la création d'une commission internationale permanente des migrations colonisatrices, destinée à faciliter la coordination de l'action des pays d'émigration et d'immigration et à approfondir les problèmes qui s'y rapportent.

Instituée le 13 juin 1939, la commission permanente des migrations colonisatrices, dans laquelle la Suisse fut admise à se faire représenter, fut convoquée à une première réunion pour le mois de juillet 1940, à Genève; toutefois, en raison de la situation militaire, cette réunion a dû être ajournée. Lors de sa 93e session en 1944, à Philadelphie, le Conseil d'administration du Bureau international du travail, estimant que le moment était venu de prévoir une réunion de la commission dans un avenir prochain, a autorisé le Bureau à convoquer la première session de la commission dès que les circonstances le permettraient. A cette même occasion, le Conseil d'administration a décidé de conférer dorénavant à la commission la dénomination de "commission permanente des migrations", pour tenir compte du mandat qui lui était assigné et qui avait été élargi à la suite de diverses délimitations, la commission ayant été finalement chargée de l'étude des problèmes relatifs aux migrations d'ouvriers de l'industrie et aux migrations colonisatrices.

A sa 98e session, réunie à Montréal, en mai 1946, le Conseil d'administration du Bureau international du travail a décidé que la première session de la commission permanente des migrations aurait lieu à Montréal, à partir du 26 août 1946. L'ordre du jour de cette réunion d'experts a été fixé comme suit:



1881

1. Echange de vues sur les perspectives d'après-guerre en matière de migrations;
2. Formes de coopération internationale susceptibles de faciliter une reprise organisée des mouvements migratoires après la guerre;
3. Discriminations d'ordre racial en matière de migrations;
4. La sélection technique des migrants.

Par lettre en date du 12 juin 1946, le Bureau international du travail a invité le gouvernement suisse à se faire représenter à la réunion de cette commission d'experts qui s'ouvrira le 26 août 1946 à Montréal et dont la durée sera probablement d'une semaine.

La Suisse aurait intérêt à se faire représenter à la réunion de la commission permanente des migrations, qui est appelée à examiner les moyens propres à faciliter les courants migratoires d'un pays à l'autre. Les travaux de cette commission permettront, entre autres, de déterminer la situation des divers pays telle qu'elle se présente aujourd'hui, leurs besoins de main-d'oeuvre et leurs dispositions à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère; il sera possible ainsi de discerner les perspectives en matière de migrations et de jeter les bases d'une coopération internationale qui, si elle pouvait se réaliser, serait un bienfait pour l'humanité. Les délibérations de cette commission ne peuvent manquer d'intéresser notre pays qui aurait tout avantage à y participer et à collaborer à l'effort que l'on se propose d'entreprendre sur le plan international dans l'intérêt général.

Les questions dont la commission permanente des migrations aura à s'occuper étant du ressort de la section de la main-d'oeuvre et de l'émigration de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, il semble indiqué de désigner comme délégué suisse le chef de cette section, Monsieur Albert Jobin.

En sa qualité de délégué, Monsieur Jobin prendrait une part active aux délibérations de la commission permanente des migrations telles qu'elles sont prévues à l'ordre du jour, en s'efforçant de contribuer à l'adoption d'une politique plus souple et plus libérale en matière de migrations internationales, conforme aux intérêts généraux de la Suisse et à ceux de nos futurs émigrants.

Vu la proposition du département de l'économie publique, à laquelle le département des finances et des douanes se rallie, il est

d é c i d é :

1. De désigner Monsieur Albert Jobin, chef de la section de la main-d'oeuvre et de l'émigration de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, en qualité de représentant de la Suisse à la réunion de la commission permanente des migrations qui s'ouvrira à Montréal le 26 août 1946.
2. D'allouer à ce délégué une indemnité journalière de 60 francs, plus les frais de voyage.

Extrait du procès-verbal au département de l'économie publique (secrétariat général 1, office de l'industrie, des arts et métiers et du travail 2, au département politique, ainsi qu'au département des finances.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Ch. Oser*